



Déclarations et Discours

N^o 82/27

RÉSOUTRE LES PROBLÈMES MONDIAUX GRÂCE À UNE MEILLEURE COOPÉRATION AU SEIN DE L'ONU

Discours de M. Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 27 septembre 1982.

... Je suis très heureux d'avoir à nouveau l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale, après une absence de sept ans.

Dans une perspective internationale, sept ans, c'est peu. Et pourtant, dans cet intervalle, de profonds changements se sont imposés à la communauté internationale et nous ont éloignés de l'optimisme relatif du milieu des années 70.

Pour tout dire, le monde connaît aujourd'hui une crise économique et politique aiguë. La grave détérioration des conditions économiques mondiales a eu pour effet d'anéantir les aspirations de toutes les nations, riches et pauvres. Les soubresauts politiques ont à maintes reprises ramené l'instabilité au sein de la communauté mondiale. De plus, ces diverses forces sont en étroite interaction. Les crises politiques entraînent des conséquences économiques et les dislocations économiques engendrent l'instabilité politique.

Comment pouvons-nous alors tracer pour nos institutions une voie qui leur permettra de traverser cette période de sérieuses dislocations économiques et de dangereuses tensions politiques et qui servira les intérêts de tous les membres de l'Assemblée ?

Valeur des institutions multilatérales

Lorsque nos institutions telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Fonds monétaire international (F.M.I.), la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), commencèrent à prendre forme, on avait espoir de bâtir un réseau de relations qui aurait été à la mesure de la complexité du monde interdépendant de l'après-guerre, et qui aurait contribué à le stabiliser. Aujourd'hui, il devient encore plus urgent de maintenir l'interdépendance. Dans la crise actuelle, toutefois, il est inquiétant de constater qu'on a de plus en plus tendance à déprécier et à dénigrer les institutions multilatérales. On s'attaque ainsi aux institutions au sein desquelles on recherche des solutions simplement parce que l'écheveau des problèmes internationaux résiste aux méthodes classiques. L'ONU, en particulier, a été la cible de nombreuses critiques.

Nous n'ignorons certainement plus que l'interdépendance est une réalité qu'il nous faut accepter, pour le meilleur ou pour le pire, et qu'aucune nation ne peut, à elle seule, espérer régler ses problèmes. Le multilatéralisme — quelle que soit la forme

qu'elle revêt — représente donc le principal espoir que nous ayons d'atténuer, à l'échelle mondiale, l'agression politique et économique qui ne peuvent que trop facilement surgir d'une longue période d'incertitude et de crainte.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que la crédibilité et l'efficacité des institutions multilatérales sont tributaires de la volonté des nations et de leurs dirigeants de trouver une réponse collective aux graves problèmes nationaux et internationaux.

La plupart des pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, sont aux prises avec de forts taux d'inflation. Le ralentissement de la croissance et la stagnation, combinés aux déséquilibres du système des paiements internationaux, aggravent des problèmes d'endettement déjà sérieux. Dans nombre de cas, les niveaux sans précédent du chômage menacent jusqu'à la structure sociale et politique de nos sociétés et nourrissent le sentiment protectionniste. Au plan international, la crise économique a un effet dévastateur sur les perspectives de croissance et sur l'aide au développement. Les problèmes de service de la dette ont atteint des proportions telles qu'ils grèvent considérablement le système financier international.

**Soulager la
conjoncture
économique**

Il en est résulté une propension de plus en plus grande au chauvinisme économique. Les pressions en faveur de soulagements à court terme mettent en péril le système multilatéral, et rétrécissent nos perspectives pour le plus long terme. Il faut s'opposer à ces pressions.

La réaction collective que commande la conjoncture économique a fait l'objet de discussions approfondies lors de la réunion annuelle du F.M.I. et de la Banque mondiale, qui s'est tenue à Toronto. J'ai été heureux de constater que les participants à cette réunion étaient résolus à considérer les problèmes économiques comme des problèmes communs appelant une action commune.

Je voudrais souligner deux thèmes importants à cet égard. D'abord, étant donné l'ampleur des difficultés financières de nombre de pays, il est indispensable que le F.M.I. dispose de ressources adéquates s'il doit continuer à jouer son rôle vital qui vise à aider les pays membres à s'adapter à la situation. C'est pourquoi le Canada appuie un relèvement substantiel des quotes-parts à l'occasion de la Huitième révision générale.

Deuxièmement, la conjoncture économique est telle que l'aide au développement est devenue encore plus essentielle pour un certain nombre de pays du tiers-monde. Il est donc important que les apports bilatéraux et multilatéraux se poursuivent. Nous nous sommes en outre réjouis de l'accord général obtenu à Toronto pour maintenir un niveau de financement adéquat pendant toute la durée de la Sixième entente intervenue dans le cadre de l'Association pour le développement international.

La tendance à l'introversion économique exerce également des pressions sur le système

commercial multilatéral. Si le sentiment protectionniste engendré par les dislocations économiques est un problème épineux pour tous les gouvernements, y compris le mien, il est néanmoins absolument essentiel que nous répondions à ces pressions collectivement pour réduire au minimum leur incidence négative et éviter de miner le GATT, car cette organisation nous a énormément aidés à promouvoir la croissance économique dans tous les pays, tant développés qu'en voie de développement. Puisque tout affaiblissement sérieux du GATT par des politiques égoïstes n'épargnerait, en fin de compte, personne, le GATT peut et doit donc être renforcé.

Le Canada présidera la Session annuelle de 1982 des Parties contractantes au GATT, qui se tiendra au niveau ministériel en novembre. Selon nous, cette réunion démontrera de façon majeure si nous sommes bien déterminés à maintenir ensemble un système interdépendant.

L'aide au développement

L'intense préoccupation pour les questions économiques internes fait également obstacle à nos efforts pour maintenir les programmes d'aide au développement. Comment devrions-nous donc réagir à l'inévitable raréfaction des ressources et comment répondre aux difficultés inhérentes à l'augmentation des crédits d'aide au développement ?

Nous devrions tous — donateurs nationaux et organismes multilatéraux — rationaliser l'affectation des ressources disponibles pour en maximiser l'effet. Cette sélectivité obligatoire ne donnera des résultats optimaux que si les donateurs privilégient les secteurs où ils ont davantage de compétences et de ressources. Ainsi, le Canada a choisi de concentrer ses efforts dans trois domaines dans lesquels il possède une expérience nationale considérable, à savoir : le secteur agro-alimentaire ; le secteur énergétique, et plus particulièrement l'exploration pétrolière ; et les ressources humaines.

Face à la raréfaction des ressources, nous devrions également tirer parti, de façon rationnelle et opportune, de toutes les occasions de renforcer la coopération. Sous ce rapport, je suis déçu que la question des négociations globales n'ait pas progressé depuis le Sommet de Versailles. Le Canada est en effet d'avis que la résolution de compromis préparée à Versailles constituait une étape importante dans notre recherche d'une formule de lancement de négociations à l'échelle mondiale.

Je regrette donc que cela n'ait pas conduit à de véritables négociations.

Les problèmes économiques sont encore plus contrariants et potentiellement dangereux qu'ils se mêlent à de graves tensions politiques. L'instabilité politique a des conséquences qui débordent de loin le théâtre même du conflit. Ainsi, dans un monde où les distances disparaissent, les vulnérabilités et les tragédies régionales deviennent une source de préoccupation commune.

Le Liban et le Proche-Orient

Nous avons assisté à la longue agonie du Liban et, il y a dix jours à peine, à l'horreur du massacre de Palestiniens. Ces terribles événements nous montrent de façon saisissante le prix qu'il faut payer lorsque l'on cherche à régler des problèmes politiques par des moyens militaires, lorsque les querelles entre nations, entre peuples et entre factions politiques remplacent les négociations, lorsqu'on mésutilise ou ignore les instruments que la communauté internationale a créés pour régler les différends et empêcher la souffrance humaine.

Je veux souligner que le Canada appuie fermement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et qu'il fait siennes les résolutions du Conseil de sécurité réclamant le retrait d'Israël de Beyrouth-Ouest et de l'ensemble du Liban. Aucune force étrangère ne devrait rester dans ce pays sans le plein accord du gouvernement libanais. Autrement, ce pays ravagé ne pourra recouvrer la stabilité.

Par ailleurs, il est tout aussi important d'intensifier les efforts pour régler les problèmes au cœur du conflit arabo-israélien. Les événements tragiques des derniers mois illustrent plus que jamais la nécessité d'une solution juste et permanente qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que le droit d'Israël d'exister dans la sécurité et la paix. D'importantes propositions en vue d'un tel règlement ont récemment été faites, dont les propositions américaines du 1^{er} septembre ouvrant des avenues qu'il faudrait explorer avec vigueur.

Autres sources de conflits

D'autres sources de conflits continuent d'alimenter le niveau généralement élevé des tensions internationales. La Pologne continue de retenir tout particulièrement notre attention, non seulement parce que nous nous préoccupons des libertés et des droits fondamentaux au peuple polonais, mais aussi en raison des sérieuses incidences de cette situation sur la stabilité au cœur même de l'Europe.

En Afghanistan et au Cambodge, les déplorables occupations militaires se prolongent, entrant en contradiction flagrante avec les objectifs et les idéaux de notre organisation et de sa charte. L'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques et celle du Cambodge par les Vietnamiens continuent de violer la souveraineté des pays agressés et de faire fi des résolutions de l'Assemblée. Cette année encore, nous serons invités à nous prononcer sur des résolutions concernant l'Afghanistan et le Cambodge. J'incite donc tous les États membres à les appuyer.

La péninsule de Corée constitue depuis longtemps une source de tensions et de préoccupations. Nous sommes cependant encouragés par l'offre faite plus tôt cette année par le président de la République de Corée de reprendre le chemin du dialogue et de la réconciliation sans poser de conditions. Cela mènera, du moins l'espérons-nous, à une meilleure intégration de la péninsule dans la communauté internationale.

Nous avons d'autre part lieu de nous préoccuper grandement de la mesure dans

**Désarmement
et maîtrise des
armements**

laquelle des systèmes idéologiques mutuellement incompatibles alimentent les conflits locaux ou régionaux. Ces dernières années, l'échec de la détente et une anxiété croissante devant l'imprévisibilité des événements ont ravivé parmi nos populations la crainte d'une guerre nucléaire. Celles-ci craignent que tout ne soit en péril, depuis les systèmes économiques et technologiques qui nous soutiennent, les systèmes politiques et sociaux qui les sous-tendent, jusqu'à la biosphère qui assure notre existence.

Le monde nourrissait de grands espoirs pour la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Ces espoirs se sont transformés en déception et en frustration lorsque la Session s'est achevée sans qu'il soit intervenu une entente définitive sur un programme global de désarmement. Mais ce serait dénigrer la session et l'ONU en tant qu'institution que de conclure purement et simplement à l'échec. Il est vrai que les résultats ont été décevants. Cependant, les attentes de bon nombre de personnes étaient probablement irréalistes, étant donné le climat international qui régnait alors. Et d'ailleurs, dans un tel climat, il faut absolument que la campagne pour le désarmement nucléaire soit menée à la table de négociation. Mon pays appuie donc fermement les négociations actuelles de Genève visant à limiter et à réduire le niveau des armes nucléaires.

Le Canada a choisi de contribuer au processus de maîtrise des armements et de désarmement en se concentrant sur la question vitale de la vérification et ce, en participant à l'échange international de données sismologiques et en accroissant substantiellement la recherche en matière de vérification. J'invite donc instamment tous les membres à s'interroger sur la façon dont leurs propres ressources et leurs circonstances particulières peuvent contribuer au processus de maîtrise des armements. La question est essentiellement la même que pour le développement, à savoir : comme la sélectivité s'impose, quelle contribution pouvez-vous apporter ?

Je viens de vous présenter un écheveau de problèmes économiques et politiques qui sont sujets à réflexion. Dans quelle mesure l'ONU peut-elle y répondre ? La question est urgente, parce que l'Organisation et ses institutions spécialisées se penchent sur la quasi totalité des problèmes humains.

**Faiblesse et
force de l'ONU**

La capacité de l'ONU de gérer les situations de crise a été sérieusement mise en doute par des divisions au sein du Conseil de sécurité, par l'érosion du partage statutaire des pouvoirs entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée, et par une série de résolutions inopérantes. L'introduction d'éléments polémiques étrangers dans les débats des institutions spécialisées s'est faite de plus en plus fréquente, portant atteinte à leur efficacité et à leur crédibilité. Par ailleurs, les porte-parole de membres clés de l'ONU ont exprimé leur scepticisme concernant l'Organisation.

Si nous voulons faire pièce à ces critiques de l'ONU — qui viennent autant de l'extérieur que de l'intérieur —, alors nous devons lier plus étroitement nos politiques et notre comportement aux principes énoncés dans la Charte.

Nous devons en outre rappeler vigoureusement les remarquables contributions de l'ONU au développement du droit international. En effet, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle unique et absolument essentiel dans la promotion de l'autorité de la loi, comme l'expliquait éloquemment le Secrétaire général dans une déclaration prononcée le mois dernier à Montréal. Car seule l'ONU, elle qui représente pratiquement toute la communauté internationale, est capable de jouer ce rôle.

Cette année, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a réussi à produire un document qui fera époque, soit une constitution globale pour les océans du monde. La Conférence n'aurait certes jamais pu produire une convention aussi imposante sans l'appui assidu et la participation concrète de toutes les nations pendant les longues années de négociations. Nous regrettons cependant vivement qu'elle n'ait pu adopter le texte de la Convention d'un accord général car aucun État ne peut méconnaître le régime que crée cette Convention. Nous ne devons donc pas nous laisser influencer par quelque tentative que ce soit de la miner.

L'ONU a réussi à légitimer l'examen international des violations des droits de l'homme. Il faut en outre souligner que le Secrétaire général a identifié la promotion des droits de l'homme comme étant prioritaire. Le Canada soutiendra le Secrétaire général dans ces efforts. Il faut donc élaborer des procédures efficaces face aux violations flagrantes des droits de l'homme.

Le règlement des différends revêt une importance cruciale pour l'ONU. Quelles que soient les critiques que puissent lui valoir ses efforts à ce chapitre, il reste que l'Organisation peut remporter des succès notables. Ainsi, en ce qui concerne la Namibie, l'ONU a élaboré un plan de règlement équilibré qui devrait permettre à ce territoire d'accéder à l'indépendance de façon pacifique, et elle a réussi à le faire accepter de façon générale. C'est en partie grâce à la persévérance et aux mesures positives des États de première ligne et du mouvement de libération SWAPO que des progrès substantiels ont été réalisés. Nous espérons que les problèmes en suspens seront rapidement réglés.

**Nouveau
secrétaire
général**

La nomination d'un nouveau secrétaire général survient à un moment où l'ONU fait face à des problèmes sans précédent et où le besoin de réforme institutionnelle se fait bien sentir. Dans son premier rapport annuel, le Secrétaire général a traité de ce problème de façon directe et précise. Il y a présenté plusieurs suggestions innovatrices, visant particulièrement à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Il s'est lui-même engagé à jouer un rôle plus direct en portant les questions urgentes à l'attention du Conseil. Ces propositions précises, ainsi que l'engagement de M. Javier Perez de Cuellar à rationaliser le processus administratif, arrivent vraiment à point nommé et doivent être encouragées. Des réformes pragmatiques s'imposent absolument, sinon l'ONU perdra sa validité en tant que forum de négociations internationales non seulement en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité mais aussi le façonnement de notre avenir économique.

Les objectifs des institutions que nous avons créées sont soumis à des contraintes considérables et potentiellement paralysantes. Nous devons donc réaffirmer la vocation de ces institutions, puisant la force de notre détermination dans le sentiment de notre vulnérabilité commune.

Pour faire face à la crise actuelle, nous devons faire preuve de discernement et de détermination. Le discernement doit nous mener à une meilleure compréhension des forces politiques et économiques, tandis que la détermination doit reposer sur l'engagement d'offrir les concessions nationales que nous dicte notre dépendance mutuelle. Nous ne pouvons ni ne devons donc permettre aux antagonismes ou à l'égoïsme de détourner notre attention des nombreuses difficultés que nous connaissons, et que nous devons affronter ensemble.

S/C